

Présentation de la Certification Complémentaire enseignement en langue étrangère d'une Discipline Non Linguistique pour les professeurs du 1^{er} degré



Mercredi 18 novembre 2020

Delphine DOUDEAU, CPDLV Zone Nord
Valérie MARIE, CPDLV Zone Centre
Anna-Bella GOMES, CPDLV Zone Sud

Objectifs de la formation



Présenter le contexte national et académique de l'enseignement des disciplines non linguistiques en LVE



Rappeler les enjeux de l'enseignement d'une discipline en LVE



Présenter la certification complémentaire et ses attendus



Présenter les modalités d'accompagnement et de formation pour préparer la certification complémentaire

Contexte national et académique

Rapport Taylor/Manes



Plan Langues





Le plan Langues vivantes

- **Axe 1** : le renforcement des acquis des élèves dès l'enseignement primaire
- **Axe 2** : la consolidation dans le secondaire des compétences acquises par les élèves notamment grâce au développement des disciplines dites « non linguistiques »
- **Axe 3** : la conception de modalités innovantes d'enseignement des langues étrangères
- **Axe 4** : la création d'outils d'évaluation pour accompagner les élèves tout au long de leur parcours
- **Axe 5** : le développement des enseignements internationaux
- **Axe 6** : le développement des mobilités via l'ouverture du système éducatif français sur l'Europe et le monde



PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Oser dire
le nouveau monde



Rapport remis
le 12 septembre 2018

par Alex Taylor,
journaliste
et Chantal Manes-Bonissoneau,
inspectrice générale
de l'éducation nationale



en 10 mesures

- 1 • Favoriser une précocité de l'exposition aux langues vivantes dès la maternelle.
- 2 • Favoriser une régularité de l'exposition dans le 1^{er} degré et au collège.
- 3 • Favoriser la pratique systématique de l'anglais.
- 4 • Rendre l'enseignement des langues plus structuré et progressif en prenant appui sur des ressources nationales.
- 5 • Utiliser toutes les ressources du numérique et de l'intelligence artificielle.
- 6 • Inscrire le parcours des élèves dans un cadre de référence européen (test de positionnement en 3^{ème}, attestation de langue pour les bacheliers généraux et technologiques session 2021, certification de langue pour les élèves inscrits dans des parcours spécifiques).
- 7 • Mieux accompagner les professeurs pendant leur formation initiale.
- 8 • Mieux accompagner les professeurs pendant leur formation continue.
- 9 • Multiplier les écoles et établissements bilingues et internationaux et créer un réseau d'établissements labellisés Euroscol.
- 10 • Créer un baccalauréat français international.

Les sections à ouverture linguistique européennes et internationales



Les Sections Européennes et de Langues Orientales (SELO)



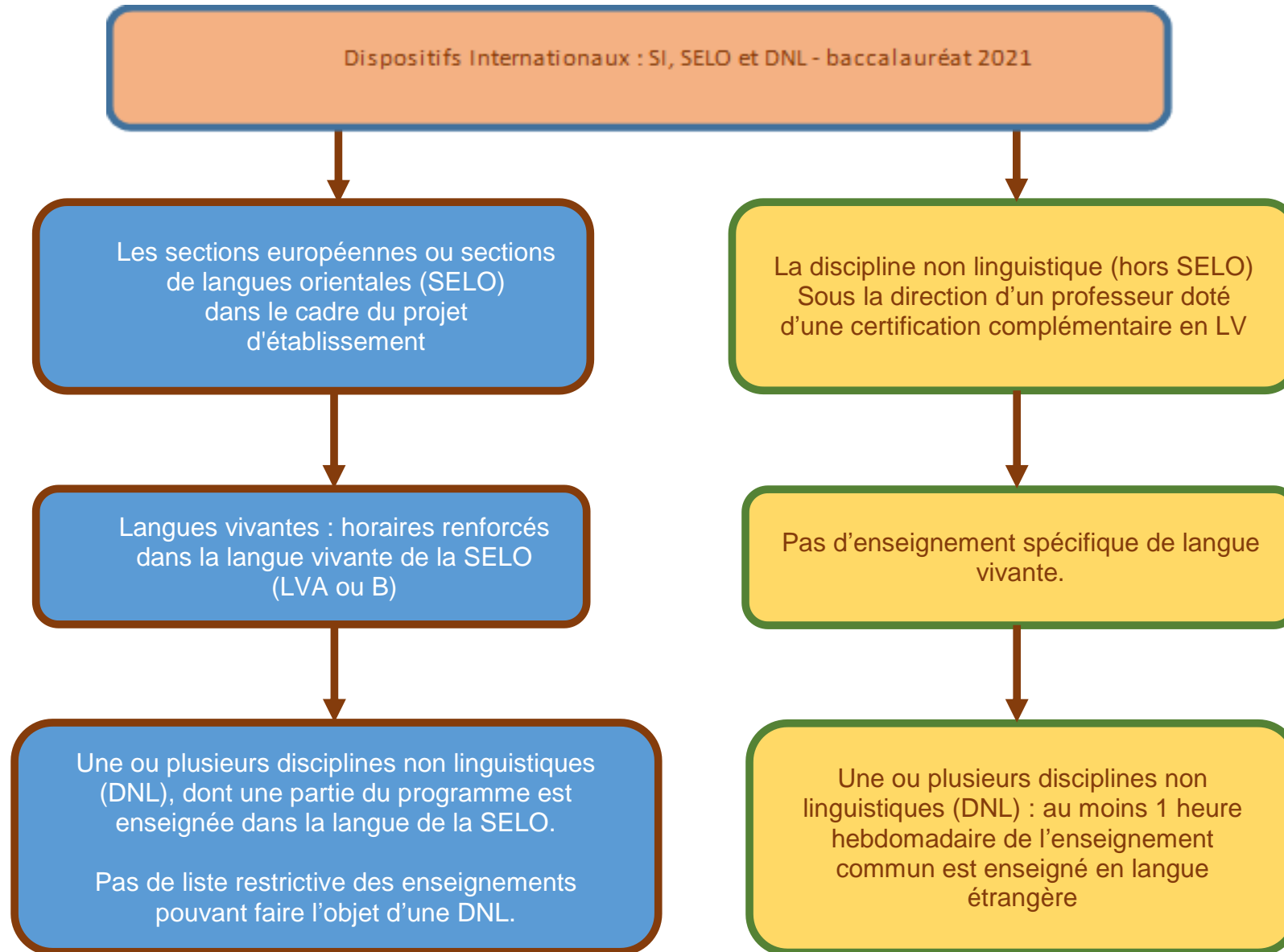
Les sections binationales



Les Sections Internationales



**La Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC)
Onglet « Langues »**



Pourquoi enseigner une discipline/un champ disciplinaire en langue vivante étrangère ?



L'Education Physique et Sportive





- Un contexte différent de celui du cours de LV
- Des situations de communication variées et concrètes
- Un transfert qui incite au développement de stratégies de contournement
- Une autre approche de la discipline via un autre éclairage socio-culturel



- Des compétences professionnelles enrichies
- Un décentrement et une évolution des pratiques
- Diversification des pratiques pédagogiques
- Opportunité de développement professionnel



- Ouverture européenne
- Interdisciplinarité
- Ouverture à la culture de l'autre et approfondissement de la connaissance de sa propre culture
- Un enseignement attractif

Certification Complémentaire enseignement en langue étrangère d'une Discipline Non Linguistique 1^{er} degré

Inscription et épreuve orale

Maisondesexamens

Service Interacadémique des Examens et Concours
Créteil, Paris et Versailles



**Certification Complémentaire
enseignement en langue étrangère d'une Discipline Non Linguistique
1^{er} degré**

Une certification très récente pour le 1^{er} degré

Première session en 2020

Certification Complémentaire enseignement en langue étrangère d'une Discipline Non Linguistique 1^{er} degré

Pour faire quoi ?

- validation de compétences et/ou dans le cadre du mouvement départemental, d'une candidature sur un poste à profil spécifique langues vivantes (exemple : école internationale, école d'immersion ...) ou dans le cadre d'une candidature pour une mobilité internationale ;
- enjeu de formation majeur pour l'enseignement. Elle valorise à la fois la formation initiale des enseignants et permet aux titulaires de valider des parcours de formation continue et d'autoformation ;
- garantie de la qualité de l'enseignement dans ces dispositifs particuliers en évaluant officiellement les compétences des enseignants.



Textes de référence :

- BO du 12 février 2004, du 8 octobre 2005 et BO n°30 du 25 juillet 2019
- Organisation inter académique avec le SIEC

Calendrier

- Inscriptions par internet du 16 octobre au 16 novembre 2020 minuit
- Envoi du rapport et du justificatif de statut le 16 décembre au plus tard.
- Epreuve orale à partir du 1^{er} février 2021



- BO n°30 du 25 juillet 2019 note de service 2019-104 et le rapport de jury publié chaque année sur le site du SIEC
- Le rapport
- L'épreuve orale devant un jury
- Les langues proposées à la certification sont les suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Rapport



- Basé sur expérience ou sur la prévision de mise en place de la DNL.
- **Maximum de 5 pages dactylographiées.**
- Rédigé soit en totalité en français, soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la LV d'inscription .
- Version de ce mémoire dans chacune des deux langues possible.
- **Page de garde obligatoire.**
- Pas évalué.
- **Outil de réflexion et de préparation (pas simple CV).;** rédaction permet au candidat de recenser et de peser ses forces et ses atouts.
- **Pas destiné à être lu, ni redit à l'identique devant le jury** (soutien à l'entretien avec le jury).

Epreuve orale devant un jury



Présentation de l'épreuve :

Chaque interrogation a un format identique, à l'intérieur des **30 minutes** allouées à l'épreuve :

- accueil du candidat ;
- présentation du candidat dans la LVE d'inscription (parcours, qualifications, séjours à l'étranger, études, motivation, projets, etc.) : **10 minutes maximum** ;
- entretien avec le candidat : **20 minutes maximum** :
 - entretien en LVE fondé sur le rapport et l'exposé du candidat : environ 10 minutes ;
 - entretien en français portant plus spécifiquement sur l'enseignement de la DNL en dispositif en langue étrangère : environ 10 minutes.
- L'entretien est toujours conduit dans le but d'aider le candidat à préciser ou à faire progresser sa réflexion.



- La **maîtrise de la langue étrangère** (niveau B2 du CECRL) : capacité à s'exprimer en continu et à participer efficacement à un échange en langue étrangère
 - La **réflexion sur le type de projets** à mener en LV dans la DNL et sur le bénéfice, en termes de compétences en LV et dans la DNL, que les élèves peuvent tirer d'un enseignement médiatisé par la communication en LVE ;
 - La **réflexion sur les spécificités didactiques et pédagogiques** d'une DNL (stratégies pédagogiques les plus à même de produire un effet positif à la fois sur les apprentissages de la DNL et de la LV)
 - La **connaissance du cadre institutionnel** (buts et modalités de l'enseignement d'une DNL et du cadre officiel : textes et réglementation)
 - La **connaissance des ressources documentaires** utilisables pour l'enseignement de la DNL;
 - La **réflexion sur l'enjeu du biculturalisme et l'ouverture internationale** (inscription dans un parcours international, des élèves bénéficiant de l'enseignement d'une DNL)
 - Les **coopérations** à mettre en place avec divers acteurs (niveau de l'établissement ou avec des partenaires étrangers)
 - L'inscription de ces enseignements dans un **projet global d'établissement** ;
 - La connaissance de la manière dont la **DNL est enseignée dans le ou les pays concernés** par la LV d'inscription
 - La **motivation et les qualités de communication et de réactivité**
- Sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.



>> **RAPPORT DU JURY** <<

Rapport du jury session 2019

Quelques éléments de réflexion ...

Rapport du jury session 2019

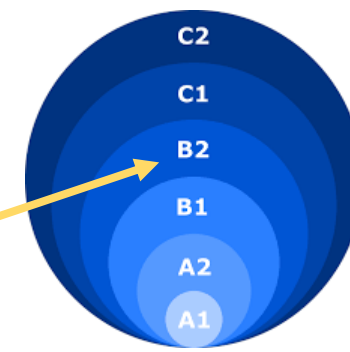


Profil des candidats reçus :

- **maîtrise de la LV** qui leur permet de s'exprimer et de dialoguer aisément avec leurs interlocuteurs ;
- **réflexion didactique et pédagogique** pertinente sur l'enseignement de la discipline en LV ;
- connaissance du **cadre réglementaire** et de la dimension biculturelle des classes DNL ;
- **qualités de communication** et des réactions pertinentes aux questions du jury ;
- **motivation forte**, bien argumentée et illustrée par une capacité à mener des projets ;
- réflexion sur la **pluridisciplinarité et la transversalité**, voire une expérience de travail pluridisciplinaire ;
- **projet professionnel** clairement lié à une représentation juste de la certification sollicitée, **tourné vers les élèves** ;
- compétence pédagogique appuyée sur un **vécu professionnel solide** ;
- **projet déjà défini** ou engagé dans le domaine de l'ouverture internationale et des échanges.

Rapport du jury session 2019

Maîtrise de la langue



Le professeur de DNL n'est pas professeur de langue mais il doit être un modèle linguistique fiable pour les élèves.

- expression dans une langue orale fluide, riche, juste lexicalement et grammaticalement ;
- qualité phonologique suffisamment recevable ;
- maîtrise de la langue de communication courante ;
- maîtrise des termes scientifiques de sa discipline ;
- maîtrise la LV en interaction (membres de la commission et ses élèves) ;
- exposé : ni lecture, ni récitation un discours appris.

les causes d'échec

- « langue francisée », marquée par une qualité phonologique insuffisante ;
- maîtrise insuffisante de la grammaire et du lexique des langues présentées ;
- moindre compétence dans la phase d'interaction que lors de la phase d'exposé.

Rapport du jury session 2019

Connaissances des enjeux de l'enseignement de DNL

Le professeur de DNL n'est pas seulement un professeur de sa discipline enseignant en langue étrangère.

conscience des spécificités de l'enseignement de la DNL pour les élèves :

- contribution à l'enrichissement linguistique,
- prise de recul par rapport à la discipline,
- ouverture intellectuelle.



Il doit être informé des modalités d'évaluation de l'enseignement dispensé en DNL.

les causes d'échec :

- maîtrise insuffisante ou superficielle des questions didactiques ;
- réduction des difficultés liées à l'enseignement en langue au seul problème du lexique ;
- absence de projet de coopération ou même de communication avec les collègues de LV ;
- connaissance insuffisante du cadre réglementaire ;
- difficulté à prendre du recul par rapport à son expérience d'enseignant, voire d'élève.

Rapport du jury session 2019

Autres certifications

La Certification Complémentaire, option DNL :

- permet exclusivement d'enseigner une DNL en langue étrangère dans les SELO des lycées français (implantés sur le territoire national ou à l'étranger) ou dans les écoles élémentaires à valence Enseignement Renforcé d'une LVE;
- **ne permet pas d'enseigner une DNL en français à l'étranger ;**
- **ne certifie pas un niveau de compétence en langue étrangère ;**
- ne certifie pas les compétences en français des enseignants qui désirent enseigner à l'étranger. Dans ce cas, il faut passer une **Certification Complémentaire en Français Langue Etrangère.**



Résultats de la session 2020

Candidats interrogés pour le 1^{er} degré

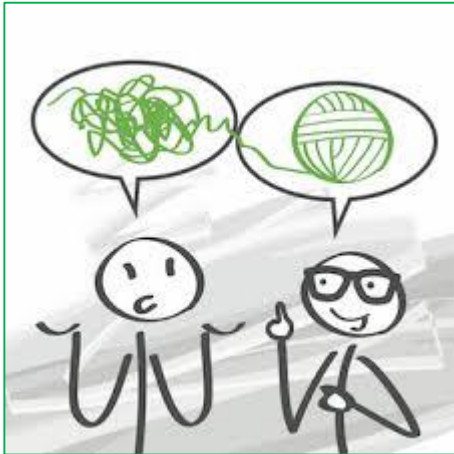
Session	2020	présents	absents	admis	refusés
Candidats Créteil	7	7	0	3	4
Candidats Paris	3	2	1	1	1
Candidats Versailles	25	23	2	17	6
Total candidats	35	32	3	21	11

Langues Vivantes	Candidats	Candidats admis
Allemand	3	0
Anglais	31	20
Espagnol	0	0
Italien	1	1
Total candidats	35	21

Session 2020	Disciplines	présents	absents	admis	refusés
EPS	7	6	1	4	2
Enseignements artistiques	11	11	0	8	3
Mathématiques	9	8	1	5	3
Sciences et technologie	8	7	1	4	3
Total candidats	35	32	3	21	11

- Un examen qui se prépare
- Lire le rapport du jury (conseils, ressources, références des textes de cadrage)
- Consulter les sites institutionnels

Suivi proposé par les CPDLV :



Conditions : envoi à votre CPDLV :

- inscription SIEC pour la session 2021
- descriptif succinct du projet proposé (1 page)

Organisation :

- Aide à la construction de la séance/séquence
- Relecture du rapport
- Sur site
- Observation dans la classe

Textes réglementaires, sites institutionnels

Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL

- Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004
- Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O. du 8 octobre 2005
- Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).
- **Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019 (ouverture des certifications aux enseignants du premier degré)**



Textes réglementaires

Sites institutionnels



ÉDUSCOL

« Ressources pédagogiques pour mieux connaître l'Europe »



« programmes de mobilité »



L'ouverture européenne et internationale
de l'académie de Créteil - DAREIC

Académie de Paris : espaces « pédagogie », « Europe et International »
Académie de Versailles : espaces « pédagogie », « Europe et International »

Travaux et rapports des inspections générales

- L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)
- Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde (2018)

Vos Questions



